

Délibération n° 2023/ 02
Rénovation appartement rez-de-chaussée 4, avenue
Beauséjour pour mise en location : approbation projet et demande
de subvention Etat (DETR) et Département (CTD)

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 8
Votants 8

L'an deux mil vingt - trois
le trente janvier à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 janvier 2023
PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,
CIBERT, MM BONNAUD, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET, REBEYRAT

Mme CIBERT a été élue secrétaire

RÉNOVATION APPARTEMENT REZ-DE-CHAUSSÉE 4, AVENUE BEAUSÉJOUR
pour MISE en LOCATION : APPROBATION PROJET et DEMANDE de
SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'appartement situé au rez-de-chaussée 4, avenue de Beauséjour est vide depuis le 15 août 2022. Cet ancien appartement de fonction situé dans le bâtiment de l'école, pour être remis en location, doit être rénové.

Des devis ont été demandés pour travaux de peintures et réfection des plafonds, des murs, des boiseries et des sols pour un montant de 18 574.97 € H.T- travaux de réfection des sanitaires et WC, pose d'un évier dans la cuisine pour un montant de 6 500.00 € H.T et travaux de remplacement de la porte d'entrée du logement pour un montant de 810.00 € HT. Soit un total de 25 884.97 € HT.

Depuis cette année, cette opération pourrait bénéficier d'une subvention d'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 30 %.

De plus elle pourrait bénéficier d'une subvention du Département dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) au taux de 30 % avec un plafond de 12 000.00 € HT par logement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et de l'autoriser à demander la subvention d'Etat dans le cadre de la DETR et du Département dans le cadre des CTD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet de rénovation de l'appartement situé au rez-de-chaussée 4, avenue Beauséjour aux fins de location tel que décrit ci-dessus.
- Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux le plus élevé
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Département au titre des CTD au taux le plus élevé et demande l'inscription de cette opération au programme 2023

- Approuve le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	25 884.97 € H.T
Imprévus (5%)	<u>1 294.25 € H.T</u>
Total	27 179.22 € H.T

Subvention DTER (30 %) :	8 153.77 €
Subvention CTD (30 %) :	3 600.00 €
(plafond de 12 000.00 €)	
Commune (40 %) :	15 425.45 €

- Dit que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget communal

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous- Préfecture
Publié le 6 février 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 6 février 2023
Le Maire
Serge NOUGIER

